



Le SNEC signe l'accord d'Intéressement Chez Carrefour Banque

Carrefour Banque connaît une période difficile avec la crise sanitaire. Lors de la 2nde réunion de négociation, la Direction a pris en compte cette situation et a répondu favorablement aux revendications du SNEC.



Des modifications ont été apportées sur les items PNB (Produit Net Bancaire) et Coûts d'Exploitation. Cela permettra d'accroître le potentiel atterrissage de l'intéressement collectif à 3%. Le ROC 2020 a été budgété à 46,3M€ et révisé post covid à 16 M€. Légalement, ce critère n'est pas modifiable et sera donc difficilement atteignable.



Malheureusement, les critères de la rémunération variable pour les cadres et les conseillers sont flous voire inatteignables. Il est pourtant important que tous les salariés se voient récompensés de leurs efforts par le versement d'un intéressement collectif, même si celui-ci est en-deçà des années précédentes.

L'objectif de l'intéressement 2020 est fixé à 6% du salaire avec 3 items :

- | | |
|--|------|
| 1) ROC ($\geq -6\%$ X $< 0\%$) | 3% |
| 2) Produit Net Bancaire ($\geq -10\%$ X $< 0\%$) | 1,5% |
| 3) Coût d'exploitation hors amortissements ($\geq 0\%$ - $< -4\%$) | 1,5% |

**Le SNEC est satisfait des améliorations obtenues
lors de la négociation.**

**Il est donc signataire de l'avenant
à l'accord d'intéressement collectif.**

- Pas de signature, pas d'Intéressement Collectif ! -

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27